

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2015\_ 0223

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2015**

*L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h43, avant l'examen du point n°1; départ à 21h55, avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour), M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h45, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN. M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

|                  |  |
|------------------|--|
| Madame NATALE    | qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC  |
| Madame NAKACH    | qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ (à compter du point n°8, à l'exception des points n°19 et n°20) |
| Monsieur DRAMÉ   | qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI  |
| Madame PELLICOLI | qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN  |

**ABSENT** : M. TEBALDINI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Patricia JULIAN

*Les points n°19 et n°20 de l'ordre du jour ont été examinés après le point n°7 de l'ordre du jour.*

*Arrivée de Madame NAKACH avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour*

*Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour*

*Départ de Madame NAKACH avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour*

*Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour*

*Sortie de Monsieur FONTAINE pendant le vote du point n°13 de l'ordre du jour*

*Sortie de Madame DAGUILLANES pendant le vote des points n°15 et n°16 de l'ordre du jour*

**Point n° 3 : Attribution de subventions : affectation de provisions votées au budget primitif 2015 et ajustement dans le cadre de la Décision Modificative N°2 – Budget 2015**

**La présente délibération annule et remplace la délibération N°DEL2015\_0198 du 27 novembre 2015**

- suite DEL2015\_ 0223

portant sur l'attribution de subventions : affectation de provisions votées au budget primitif 2015 et ajustement dans le cadre de la Décision Modificative N°2 – Budget 2015 (2)

**La présente délibération annule et remplace la délibération N°DEL2015\_0198 du 27 novembre 2015**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,*

*VU l'adoption du Budget Primitif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,*

*VU l'attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,*

*VU l'adoption de la Décision modificative n°1- Budget 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 juin 2015,*

*VU la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2015 portant « Attribution de subventions : affectation de provisions votées au Budget primitif 2015 et ajustement dans le cadre de la Décision Modificative n°1 – Budget 2015 »,*

*VU l'adoption de la Décision modificative n°2- Budget 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 novembre 2015,*

*VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 2 novembre 2015,*

**CONSIDÉRANT** que la délibération susvisée du Conseil Municipal du 27 mars 2015 relative à l'attribution dans le cadre du Budget Primitif 2015 de subventions pour l'année 2015, prévoit un certain nombre de provisions dans divers domaines, pour une affectation ultérieure sur l'exercice par voie de délibération, qu'il est ainsi proposé de procéder à l'affectation dans le domaine du sport du solde, d'un montant de 200 €, de la provision Subventions exceptionnelles auprès des associations NOISIEL FUTSAL à hauteur de 100 €, et HANDBALL CLUB DE NOISIEL à hauteur de 100 €, en contrepartie des deux « chèques adhésion » d'une valeur de 100 euros chacun pour la prise d'une licence sportive dans un club noisiélien sur la saison 2015/2016 qui ont été remportés par deux usagers à la suite d'un tirage au sort lors de la Fête du Sport le 13 juin dernier,

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé dans le cadre de la Décision modificative n°2- Budget 2015, un ajustement de la subvention attribuée à l'Amicale des Anciens Combattants de Noisiel, par le versement d'une subvention exceptionnelle visant au soutien des frais de déplacement de leur sortie annuelle,

**CONSIDÉRANT** que la délibération N°DEL2015\_0198 en date du 27 novembre 2015 comporte une erreur matérielle dans le décompte des voix portant sur l'affectation de provisions votées au Budget primitif 2015, que cette affectation aux associations Handball Club de Noisiel et Noisiel Futsal a été approuvée à l'unanimité,

**ENTENDU** les exposés de Monsieur le Maire et de Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller Délégué chargé des Activités Sportives,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation de provisions votées au Budget primitif 2015 comme il suit :

- suite DEL2015\_ **0:223**  
portant sur l'attribution de subventions : affectation de provisions votées au budget primitif 2015 et ajustement dans le cadre de la Décision Modificative N°2 – Budget 2015 (3)

**La présente délibération annule et remplace la délibération N°DEL2015\_0198 du 27 novembre 2015**

|                                       | BP 2015  | Affectation DM1 2015 | Affectation ultérieure | Présente proposition d'affectation DM2 2015 | VOTE             |
|---------------------------------------|----------|----------------------|------------------------|---|------------------|
| Sport 67-6748/414                     |          |                      |                        |   |                  |
| Provision Subventions exceptionnelles | 1 100.00 |                      |                        |   |                  |
| A.S.U. LYCEE GERARD DE NERVAL         |          | 600.00               |                        |   |                  |
| VOVINAM VIET VO DAO                   |          | 300.00               |                        |   |                  |
| <b>HANDBALL CLUB DE NOISIEL</b>       |          |                      |                        | <b>100.00</b>                               | <b>UNANIMITÉ</b> |
| <b>NOISIEL FUTSAL</b>                 |          |                      |                        | <b>100.00</b>                               |                  |

**DÉCIDE** de procéder à l'ajustement d'attribution de subventions dans le cadre de la Décision Modificative n°2-Budget 2015, comme il suit :

|   | BP 2015 | DM1 2015 | Proposition DM2 2015 | VOTE   |
|---|---------|----------|----------------------|--|
| Fête et Cérémonies – 65-6574/025                  |         |          |                      |  |
| <b>Amicale des anciens combattants de Noisiel</b> | 672.00  |          | <b>+900.00</b>       | <b>31 VOIX POUR</b><br>Madame ROTOMBE ne participe pas au vote |

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Vachez*  
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié le 14 DEC. 2015

14 DEC. 2015